

CONSEIL INTERCOMMUNAL

Renouvellement du Système d'information central des polices vaudoises : Projet "Odyssée"

Monsieur le Président, Mesdames et Messieurs les Conseillers,

La commission s'est réunie le 5 novembre 2019 pour l'étude du préavis N° 04/2019. La commission était composée comme suit :

Prénom & Nom	Commune	05.11.2019	
Roger Urech	La Tour-de-Peilz	Présent	
Tal Luder	Montreux	Présent	
Lionel Winkler	Montreux	Présent	
Werner Riesen	Vevey	Présent	
Cédric Bussy	Vevey	Absent	
Jacques Marmier	Corseaux	Présent	
Angelo De Quatro	Jongny	Présent	
Alain Vionnet	Saint-Légier	Présent	
John Grandchamp	Veytaux	Présent	

Etaient également présent les membres du CoDir et de la Direction suivants :

Bernard Degex	Président du CoDir, Municipal à Blonay
Taraneh Aminian	Membre du CoDir, Municipale à La Tour-de-Peilz
Arianne Rouge	Membre du CoDir, Municipale à Corsier
Yves Raboud	Membre du CoDir, Municipal à Corseaux
Jean-Pierre Taverney	Membre du CoDir, Municipal à Jongny
Arnaud Rey-Lescure	Membre du CoDir, Municipal à Veytaux

M. Frédéric PilloudM. Ruben MelikianDirecteur de l'ASRCdt de Police Riviera

Mme Isabelle Henny Responsable des finances de l'ASR Pour la présentation technique nous remercions tout particulièrement :

L'adjudant Jean-Luc Monney, responsable UTLI.

L'adjudant-chef Michel Vernez, de la police de Lausanne, à la direction du projet Odyssée.

But:

- Renouvellement d'applications obsolètes
- Maîtrise des failles sécuritaires pouvant apparaître suite à l'abandon du support (en 2017)
- Passage à la norme de cyberadministration eCH-0051, norme pour l'échange de données dans le champ d'application de la police (date butoir au 31 mars 2022).
- Simplification du travail des intervenants, toutes les opérations de contrôle, saisies, édition de rapports, etc. étant effectuées en une seule fois, directement sur le terrain (plus de reprise au bureau)

<u>Cadre légal</u>: Loi sur l'Organisation Policière Vaudoise (LOPV)

Contraintes LOPV:

- L'art. 5 : fixe le devoir et la responsabilité des polices d'assurer, notamment en permanence, une harmonisation et une cohérence de leur organisation et de leur action.
- L'art. 21, let e : institue au CCS, sur recommandation de la DO, la responsabilité de définir le matériel, l'équipement et les systèmes de communication et d'information que doit acquérir chaque police communale.

Contraintes conventionnelles:

La convention cadre de collaboration pour les applications police, signée en 2017 entre l'Etat (DGNSI / PCV) et chaque police communale, règle :

- > La participation du contractant aux projets et,
- > Son engagement à assumer les charges financières qui lui incombent.

Risques encourus en cas de non acceptation :

• Révocation des accréditations, donc transfert à la police cantonale avec la perte de la gouvernance et de la proximité des services.

Déroulement de la séance :

Ce préavis n'ayant pas été rédigé par le CoDir mais uniquement complété et édité avec les chiffres concernant l'ASR, les divers membres de notre Comité de Direction avaient également bien des interrogations sur divers aspects du projet. Nous avons donc tous pu interrompre la présentation pour poser les diverses questions, éclaircissements ou mise au point au fur et à mesure de leur nécessité.

Les réponses nous ont toutes été données, avec précision pour les aspects techniques et de façon plus évasive sur la partie politico-financière.

Après la présentation et lorsque toutes nos questions ont obtenu réponse, nous avons libéré les orateurs de la soirée pour continuer la séance à l'interne, juste avec le CoDir.

Après avoir libéré le CoDir, nous avons continué uniquement la Commission pour les divers aspects formels d'une telle séance.

Proposition d'amendement :

Au vu des diverses implications financières, tant pour le développement des interfaces et la mise en place du système (CHF 1'124'631.-- qui est l'objet de ce préavis), que pour le fonctionnement et la maintenance de toute cette infrastructure (incidence annuelle de CHF 234'000.-- soit largement le quadruple de la situation actuelle), et le fait que la facture policière va devoir être rediscutée au niveau cantonal, la commission propose d'amender les conclusions avec le texte suivant :

 De charger le Comité de Direction d'entreprendre toutes les démarches possibles afin de limiter les coûts d'investissement et de s'assurer, autant que faire se peut, que les frais de maintenance soient pris en compte dans la future facture policière.

Conclusions:

Si nous désirons conserver notre police, répondre aux demandes des agents de terrain, en leur fournissant les outils nécessaires à l'accomplissement rationnel des tâches qui leur sont confiées et répondre aux exigences fédérales, nous sommes contraints d'adhérer au projet "Odyssée".

Eu égard à ce qui précède, c'est à l'unanimité des membres présent que la commission vous prie, Monsieur le Président, Mesdames et Messieurs les conseillers, de bien vouloir prendre les décisions suivantes :

Le Conseil intercommunal de l'Association Sécurité Riviera

Vu le préavis N° 4/2019 du Comité de Direction du 5 septembre 2019 relatif à la demande d'un crédit d'investissement de CHF 1'124'631.-- afin d'adhérer au projet cantonal "Odyssée".

Vu le rapport de la commission chargée d'étudier cet objet, qui a été porté à l'ordre du jour

décide

- De charger le Comité de Direction d'entreprendre toutes les démarches possibles afin de limiter les coûts d'investissement et de s'assurer, autant que faire se peut, que les frais de maintenance soient pris en compte dans la future facture policière;
- D'autoriser le Comité de Direction à adhérer au projet cantonal "Odyssée" ;
- De lui octrover à cet effet un crédit d'investissement de CHF 1'124'631.-- au maximum ;
- De financer cet investissement par l'emprunt, que le Comité de Direction est autorisé à souscrire aux meilleures conditions du marché ;
- D'amortir cet investissement sur une durée de 5 ans ;
- D'autoriser le Comité de Direction à signer tous les actes et les conventions en rapport avec cette acquisition.

Au nom de la Commission Le Président-rapporteur

Roger Urech

Annexe: Présentation du projet « Odyssée »



COMMISSION - PRÉAVIS ODYSSÉE Mardi 5 novembre 2019



PRÉAVIS No 04/2019

Du Comité de Direction

AU CONSEIL INTERCOMMUNAL de l'Association Sécurité Riviera

Renouvellement du Système d'information central des polices vaudoises

Projet OPV





CONTEXTE





Renouvellement des applications JEP / SINAP / GRAPHITE (âgées de 10 à 14 ans)





Fin du support (2017) => Obsolescence



Failles sécuritaires



Passage à la Norme 0051 au **31 mars 2022** «date butoir»



RISQUE



Blocage de l'ensemble de la chaîne pénale

«L'indisponibilité «inévitable à terme» entrainera, outre l'impossibilité d'exercer l'activité de police secours, l'incapacité d'enquêter et par conséquent le blocage de l'ensemble de la chaîne pénale dont les polices vaudoises sont le





CADRE LÉGAL



Contraintes LOPV

• L'art. 5 : fixe le devoir et la responsabilité des polices d'assurer, notamment en permanence,

une harmonisation et une cohérence de leur organisation et de leur action.

• L'art. 21, let e : institue au CCS, sur recommandation de la DO, la responsabilité de définir le

matériel, l'équipement et les systèmes de communication et d'information que doit

acquérir chaque police communale.

Contraintes conventionnelles:

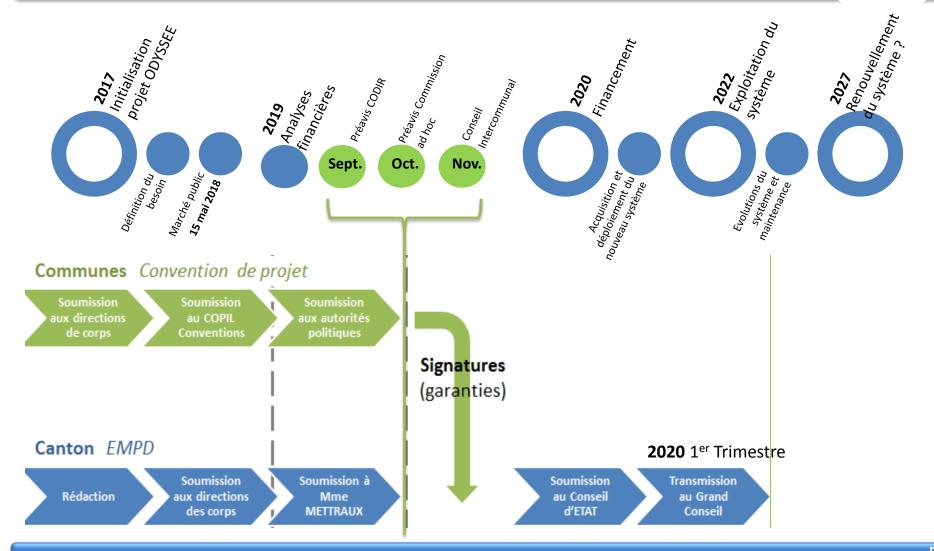
La convention cadre de collaboration pour les applications police, signée en 2017 entre l'Etat (DGNSI/PCV) et chaque police communale, règle :

- la participation du contractant aux projets et,
- son engagement à assumer les charges financières qui lui incombent.



PLANIFICATION







GOUVERNANCE DU PROJET



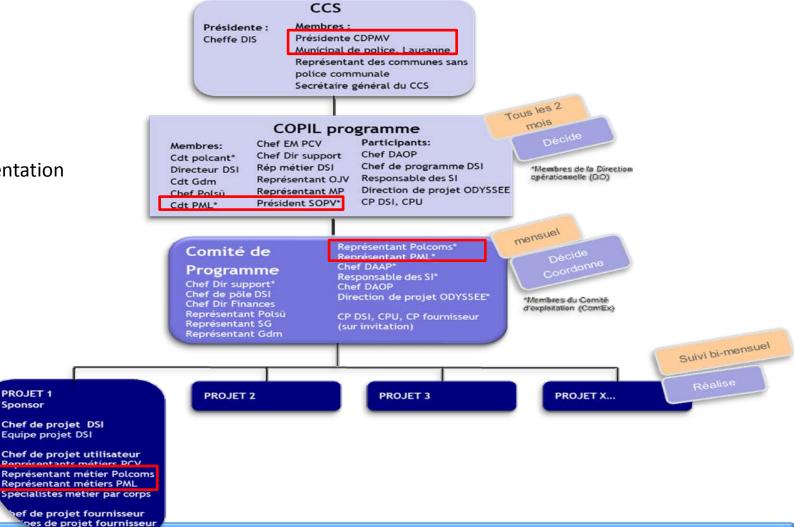


Large représentation

PROJET 1

Chef de projet DSI Equipe projet DSI

Sponsor





PROJET ODYSSÉE



Quatre **objectifs** distincts : film



Maximiser la présence des policiers sur le terrain

• Augmenter la mobilité et la décentralisation de l'activité



Focaliser sur l'intervention et l'enquête

Produire des informations simples et structurées (qualité)





Abandonner le support papier

- Dématérialisation : gestion électronique complète des données et des documents
- Optimiser les processus administratifs



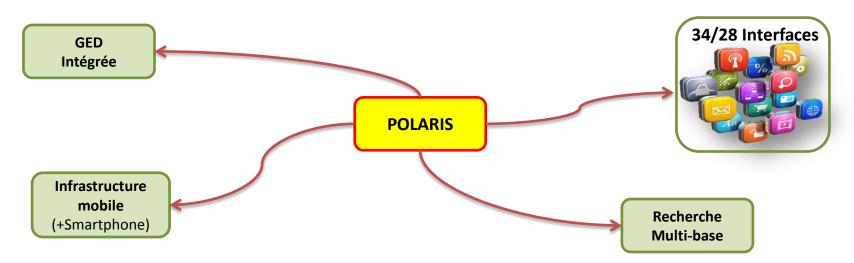
Simplifier les échanges d'informations

- Viser l'interopérabilité avec d'autres sources de données
- Suivre une logique de standardisation (solution existante et éprouvée)
- Cadrer les questions de protection des données (acquisition / diffusion)



PÉRIMÈTRE ODYSSÉE





- POLARIS est exploité à satisfaction par PolCant AG, Fedpol, Cgfr, Liechtenstein
- Application unique avec une information centralisée
- Données disponibles partout (Infrastructure mobile)
- Intégration des fonctions de gestion électronique des documents (GED)
- Possibilité de recherches multi-bases
- Interfaçage des applications métiers de police



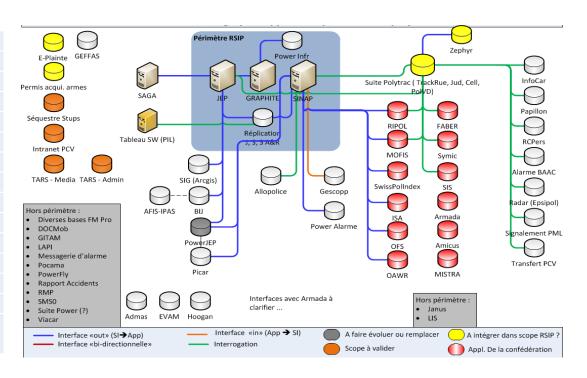
INTERFAÇAGE DES APPLICATIONS





34 interfaces dont **28 (Polcoms)** pour maintenir les flux d'informations

1 AFIS / IPAS	17 PowerFly
2 Amicus	18 RCEntr
3 Armada	19 RCPers
4 BASES FED	20 Interpol
5 BIJ	21 RIPOL
6 EVAM	22 SAGA
7 FABER	23 SAN REQUIS
8 GDD / GDC	24 SIG
9 GEFFAS	25 SIS
10 HOOGAN	26 SwissPol Ind.
11 Infocar	27 Symic
12 ISA	28 ZEFIX
13 MISTRA	
14 MOFIS	
15 OFS	29 Transfert PCV
16 Papillon	(PML)





INFRASTRUCTURE MOBILE / SMARTPHONE





98 Utilisateurs mobiles «POLICIERS», sur 134 utilisateurs



Scanner (plaques, ID, documents, etc..)



Contrôler (personnes/documents/véhicules)



Collecter des informations



Informer/communiquer

Authentification Forte
Mobile ID - Swisscom



Smartphone



Partage de connexion



Utilisation mobile



Utilisation fixe





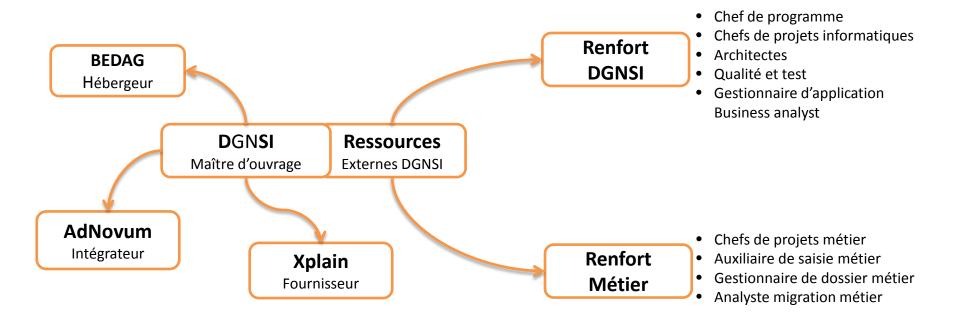


EXTERNALISATION DES PRESTATIONS RH





- Un projet d'une telle envergure nécessite des compétences spécifiques «limitées à la DGNSI » pour garantir la réussite.
- Une importante externalisation pour appuyer et/ou compléter le personnel de la DGNSI est nécessaire à la mise en œuvre.





EXTERNALISATION DES PRESTATIONS



DGNSI n'étant pas en mesure d'assurer;



Haute disponibilité



Support étendu / sans interruption



POLARIS sera hébergé à la **BEDAG** (maintenance/support)



POLARIS (Maintenance/support du logiciel)



INVESTISSEMENT



COÛTS => 2020 À FIN 2021

		Nombre	ASR
INVESTISSEMENTS	Total	Smartphone	98
ODYSSEE	Total	Utilisateur	134
Renforts RH SI Central	9'768'000		509'106
Solutions Xplain	7'468'000		389.231
Infrastructure mobile	411'000		24'403
SI CENTRAL	17'647'000		922'739.00
Renforts RH Projets/Connexes	3'275'000		156'548
Adaptation interfaces et app.	1'560'000		17'200
Accompagnement du projet	540'000		28'145
PROJETS CONNEXES	5'375'000		201'892
TOTAUX BRUTS	23'022'000		1'124'631



FONCTIONNEMENT



COÛTS => 2022 A 2027

FONCTIONNEMENT		Nombre	ASR
FONCTIONNEMENT	Total	Smartphone	98
ODYSSEE		Utilisateur	134
Solutions Xplain	1'877'000		97.813
Smartphone (y.c. abonnements)	1'201'877		118'874
SI CENTRAL	3'079'000		216'687
Adaptation des interfaces/applications	497'000		17'183
PROJETS CONNEXES	497'000		17'183
TOTAL DES NOUVELLES CHARGES	3'576'000		233'870



AUGMENTATION DES COÛTS PÉRENNES



Applications	Evolution des coûts de fonctionnement					
	2018	2019	2020	2021	2022	
JEP/SINAP / Graphite		42'066	50'692	59'318	67'944	
ODYSSEE	134					97'813
Smartphone	98					118'874
Adaptation des interfaces/	applications					17'183
					Total TTC	233'870





Merci pour votre attention

16